

Prochaine AG : 16.05.08, 19h45, à Sion,
suivie d'une excursion chauve-souris !



N° 14 décembre 2008

Editorial

Les 6, 7 et 8 novembre dernier a eu lieu à Sion le premier colloque sur la biodiversité en Valais, organisé conjointement par le Musée d'Histoire naturelle et la Murithienne, auquel plus d'une centaine de personnes ont participé. Alors que le monde entier s'inquiète du réchauffement climatique, la conservation de la biodiversité est presque oubliée. Pourtant, pour garantir la survie à long terme de l'humanité, la protection de la biodiversité est tout aussi importante que celle du climat.

Les pays européens, dont la Suisse fait exceptionnellement partie, se sont engagés à stopper avant 2010 la perte de la biodiversité. Notre pays n'atteindra pas cet objectif. Au mieux, une stratégie nationale de la biodiversité verra le jour, ce que le parlement a voté seulement au mois de septembre concernant ce sujet, les pays voisins sont en avance sur le nôtre.

Le gouvernement valaisan devra bientôt s'occuper de la question. En effet, un pos-

tulat du PS haut-valaisan a été accepté par le Grand Conseil quelques jours après le colloque, exigeant du Conseil d'état qu'il mette en place une stratégie cantonale de la biodiversité.

Il reste à espérer que les mesures aboutissent pendant qu'il en est encore temps, et qu'elles ne manquent pas leur objectif. Pour stopper réellement la perte de notre biodiversité, un changement fondamental de notre relation à la nature est nécessaire. Pierre-Alain Oggier l'a formulé de manière claire et résolue dans son exposé lors du colloque: « La démarche sectorielle, réactive et défensive actuelle, qui prétend accorder des faveurs ponctuelles à la nature ne peut que ralentir l'accélération de la destruction. Pour éviter des efforts coûteux, mais vains, il faut adopter une politique pro-active et globale intégrant les activités humaines dans les écosystèmes reconstitués imitant les écosystèmes naturels dévastés. »

Contenu :

- *Troisième correction du Rhône : prise de position, p. 2*
- *La musaraigne du Valais, p. 6*
- *Les chauves-souris en Valais, p. 10*
- *Impact des sports d'hiver sur la faune alpine, p. 14*
- *Faune et pollution lumineuse, p. 16*
- *Pression sur les cours d'eau p. 19*
- *Nouvelles de la recherche, p. 9, 20 et 21*
- *Nouvelles, p. 21*

Brigitte Wolf, présidente



Le Rhône n'aura jamais la liberté du Tagliamento, dans le nord de l'Italie, mais un peu plus d'espace serait souhaitable.

Brigitte Wolf

Troisième correction du Rhône : Prise de position

Les prises de position publiques sur le projet général de la troisième correction du Rhône étaient attendues jusqu'à la fin septembre. fauna•vs s'est plongée dans cet épais dossier, et a envoyé au Département des Transports, Equipement et Environnement la prise de position suivante.

L'endiguement actuel du Rhône, fruit de la deuxième correction, n'est plus à même de garantir l'écoulement de crues exceptionnelles. La troisième correction du Rhône vise donc en priorité l'amélioration de la sécurité des riverains. Mais les chefs de projet affichent également l'ambition de restaurer certains habitats devenus extrêmement rares dans le canton et de permettre aux Valaisans de se réapproprier un Rhône qui ne soit plus un canal. fauna•vs souhaite que cette renaturation s'appuie sur des critères écologiques, précis et concrets, afin de favoriser la faune indigène caractéristique de la plaine valaisanne, notamment les vertébrés menacés : premièrement, en optimisant la fonction écologique des différentes structures techniques prévues : Rhône, lit, digues, talus de digues; deuxièmement, en développant de véritables synergies avec les milieux voisins, qu'ils soient naturels ou cultivés.

En Valais, comme dans le reste de la Suisse, les corrections fluviales ont anéanti des zones alluviales de haute valeur bo-

tanique et faunistique, conduisant à un recul dramatique, voire à la disparition de nombreuses espèces aquatiques, riveraines et palustres. Sur les berges du Rhône canalisé, seul un petit nombre d'espèces peu exigeantes a pu se maintenir, tant que des fourrés et des boisements s'y développaient. Alors que le pourcentage de nature en plaine est passé de 30 % vers 1850 à moins de 10 % aujourd'hui, quelques zones alluviales et marais, relativement épargnés (comme Poutafontana ou Finges) ont permis la survie de petites populations reliques d'espèces spécialisées plus exigeantes. Dans le même temps, l'extension des zones bâties et l'intensification de l'agriculture ont provoqué l'effondrement de la biodiversité dans le reste de la plaine. Conscient des pertes patrimoniales colossales (paysage, flore et faune) occasionnées par un siècle de mauvaise gestion des cours d'eau et de la fragilité des populations résiduelles, le législateur a pris position en faveur d'une amélioration et une revitalisation de ces milieux (voir encadré p. 3).

La troisième correction du Rhône doit donc permettre le rétablissement d'un couloir biologique (aquatique et terrestre) continu, relié aux biotopes environnants, tout en offrant une qualité écologique améliorée par rapport à la situation ayant prévalu après la deuxième correction du fleuve. La troisième correction du Rhône doit restituer au fleuve de l'espace permettant une dynamique suffisante pour rétablir l'écosystème riverain, dont dépend la faune indigène disparue. Elle doit aussi offrir de l'espace aux espèces des marais ainsi qu'à certaines espèces emblématiques exigeant la juxtaposition de milieux complémentaires pour survivre, par exemple les espèces nichant dans les forêts riveraines et exploitant les zones palustres ou les terres agricoles environnantes.

En raison du report au-delà de 2030 de la réalisation des grands élargissements (les plus bénéfiques pour la faune), de la mauvaise intégration du fleuve dans la plaine par manque de connection avec les biotopes environnants, enfin des incertitudes concernant le mode de gestion des berges et digues, fauna•vs craint que le projet actuel ne se résume qu'à un immense effort de génie civil sans plus-value pour la faune sauvage.

fauna•vs émet cinq réserves principales sur le projet mis en consultation. **Premièrement**, les élargissements majeurs – un des aspects les plus positifs du projet – sont prévus après 2030, c'est-à-dire après que les premiers travaux de correction auront fini de détruire les rares survivants de la gestion destructrice actuelle des berges. La création de refuges dès le début de ce grand chantier est seule à même de permettre la survie ou le retour des espèces cibles et de tester l'efficacité écologique des mesures prévues pour améliorer le projet au fur et à mesure de sa réalisation. **Deuxièmement**, les élargissements n'ont pas été planifiés partout où existe un fort déficit écologique (par exemple : Martigny-Charrat-Fully-Saxon ou Vouvry). **Troisièmement**, certains élargissements vont empiéter sur les rares zones protégées et de haute valeur (par exemple : Geschinen, Poutafontana), contribuant à réduire le capital nature dans la plaine plutôt qu'à l'augmenter. **Quatrièmement**, les documents de base témoignent d'un manque de réflexion sur l'interaction entre le Rhône et les milieux environnants, en particulier les agro-écosystèmes. Comme si l'écologie n'était pas précisément la science des relations, des échanges et des synergies.

Cinquièmement, les modes de gestion, tant de la végétation riveraine que de celle des digues, ne sont décrits nulle part. Or, comme le démontre la gestion actuelle calamiteuse de la végétation des berges du Rhône entre Sierre et Martigny, la qualité des écosystèmes recréés dépendra à long terme autant des modes de gestion de cette végétation que de la morphologie du lit et des berges.

A moins de corriger ces défauts majeurs, la volonté exprimée par les promoteurs de permettre aux Valaisans de se réappropriier le fleuve en tant qu'élément de leur patrimoine socio-culturel et naturel risque de rester lettre morte. Afin que le Rhône puisse à l'avenir (re)jouer un rôle d'écosystème revitalisé, assurant une fonction de couloir biologique (aquatique et terrestre) et permettant à la faune des milieux alluviaux et riverains de se développer en connexion avec les écosystèmes environnants, fauna•vs suggère ce qui suit:

A. Lit du fleuve

Hors des grands élargissements ponctuels, sur la base de données hydrodynamiques, il est prévu de n'élargir le lit que de 1.6 fois (multiple de la distance entre les pieds externes des digues), sur l'essentiel de son cours. L'espace réservé au fleuve proprement dit ne sera donc accru que de 60 % par rapport à la situation actuelle. Ceci ouvre de grandes interrogations quant à la capacité du nouveau fleuve à recouvrir une véritable dynamique fluviale, avec développement de milieux riverains de valeur (plages de graviers, massifs buissonnants, etc.). La structure des digues telle que prévue (larges avec des pentes douces) donne à penser qu'on va se retrouver avec des pseudo-méandres figés entre les deux digues. Il convient donc de réduire au minimum l'emprise des digues pour accroître l'espace riverain proprement dit; les digues

fauna•vs souhaite un Rhône nouveau qui permettra non seulement la sécurisation du fleuve, mais également la réappropriation par les Valaisans de tout un patrimoine naturel et faunistique extrêmement menacé.

Extrait de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE)

2 Lors d'interventions dans les eaux, leur tracé naturel doit être autant que possible respecté ou, à défaut, reconstitué. Les eaux et les rives doivent être aménagées de façon à ce que:

- a. elles puissent accueillir une faune et une flore diversifiées;
- b. les interactions entre eaux superficielles et eaux souterraines soient maintenues autant que possible;
- c. une végétation adaptée à la station puisse croître sur les rives.

3 Dans les zones bâties, l'autorité peut autoriser des exceptions à l'alinéa 2.



Ralph Manz

Finges pourrait un jour ne plus être le seul endroit où le Rhône a suffisamment d'espace.

ne doivent surtout pas servir de mise en dépôt caché des matériaux excédentaires, aux frais de la nature.

B. Les digues

Une fois la nature et la structure des digues précisées (type de pente, matériaux de fondation, cf point point A), il convient de définir le type de végétation toléré et le mode de gestion adéquat. Les grands arbres, non souhaités sur la partie sommitale des digues (minage des ouvrages de digues par les réseaux de racines, chutes de branches sur la route de digue), doivent être favorisés soit dans la partie distale du lit élargi (des conditions alluviales favorables aux grands arbres dans cette section ne sont possibles que si les digues sont étroites, c'est-à-dire si la pente entre sommet de digue et lit est abrupte). Les talus des digues doivent être réservés à une végétation naturelle constituée d'herbages extensifs de type steppique et de massifs de buissons bas sur substrat très grossier, minéral, compacté et drainant, parsemé de structures refuges (pierriers, tas de bois, ...) pour la petite faune (important pour lutter contre la prédation par les chats et les chiens). Cela pour favoriser, notamment sur les pentes sud exposées au rayonnement solaire, des espèces de plantes et d'insectes typiques de la steppe et des associations submédi-

terranéennes. L'entretien doit se faire soit par fauche et exportation de l'herbe, soit par une pâture itinérante douce (tester différentes solutions) afin de maintenir une végétation clairsemée et hétérogène. L'usage de broyeuses ou de hacheuses mécaniques est à proscrire absolument sous peine de détruire toute la diversité.

C. L'interface entre le Rhône et les milieux environnants

Comme nombre d'espèces animales ont besoin d'habitats complémentaires pour les différentes étapes de leur cycle vital, les zones naturelles adjacentes au Rhône doivent être reconnectées au nouvel écosystème fluvial pour bénéficier d'un effet de synergie et de multifonctionnalité. Pour l'essentiel, les milieux adjacents au Rhône moderne sont de type urbain ou agricole. Les seconds offrent le plus grand potentiel écologique. Il s'agit donc de créer un espace tampon, en SAU (Surface Agricole Utile), pour assurer une transition optimale entre l'écosystème riverain et les milieux intensivement cultivés.

1. Forêts alluviales à bois tendre et grands arbres. Les forêts alluviales constituent un des visages caractéristiques de l'écosystème rivière. Ce milieu d'une richesse floristique et faunistique excep-

tionnelle se développe spontanément et assez rapidement dans les zones à l'écart du courant principal. L'étranglement du lit prévu (cas 1.6 x) et les pentes graduelles des digues sont défavorables à une futaie à bois tendre (peupliers et saules) en relation avec la nappe phréatique. Il faut donc envisager également des surfaces pour des forêts alluviales climaciques à l'extérieur du lit, dans la zone adjacente au pied externe de la digue, et cela sur une surface partiellement décapée, irrégulière avec des sur-profondeurs permettant une relation à la nappe phréatique (rétablissement de fossés humides en sous-bois pour certains insectes ou batraciens).

2. Zones humides de type bras morts.

Les eaux calmes et tièdes nécessaires à ce type d'habitat ne pourront guère se développer dans les élargissements et encore moins dans le nouveau Rhône à peine 1.6 fois plus large que l'actuel. Il faut donc créer des zones palustres de type bras mort (méandre coupé du lit principal) avec étangs et phragmitaies, à l'extérieur des digues, par exemple dans l'espace actuellement dévolu aux contre-canaux. Des mesures simples et peu coûteuses doivent être planifiées pour accroître la biodiversité de ces contre-canaux ou créer des fossés humides dans cette zone: varier la profondeur du profil en long, aménager des élargissements, favoriser une mosaïque hétérogène de vasques et autres milieux humides (voir le modèle du Galdikanal par exemple). Les lacs de gravière jouxtant le Rhône doivent être, au moins partiellement, convertis en zones humides naturelles, par création de hauts-fonds par remblayage des rives.

3. Milieux agricoles extensifs. Les synergies avec l'agriculture doivent être développées par optimisation des SCE (Surface de Compensation Ecologique) et mise sur pied de zones d'exploitation herbagère (élevage) extensive de façon à créer des espaces de transition entre les aménagements riverains (forêts alluviales et marais) hors des digues et les cultures. Ce type de milieu offrira la complémentarité d'habitats essentielle à de nombreuses espèces des boisements, des marais et des milieux cultivés. Ces exploitations pourraient développer une compétence de pâture (Highland cattle) des milieux naturels sur les digues, dans les marais ou les canaux revitalisés, permettant ainsi – en symétrie – de décompter certains espaces naturels sous le titre de SAU. Les

AFI (Amélioration Foncière Intégrale) doivent intégrer cette philosophie, en particulier dans les endroits présentant un faciès plus naturel (certains secteurs du Haut-Valais). Enfin, il faut veiller à ne pas entamer le capital nature existant, mais à proposer des améliorations écologiques en dehors des surfaces de valeur préexistantes.

4. Des deltas aux confluences. Sauf en milieux fortement urbanisés, le potentiel de biodiversité synergétique des embouchures doit être développé et exploité par la création de deltas favorisés par des élargissements des affluents. Le dynamisme de charriage, l'hydrologie différente notamment avec un moindre marnage, le potentiel de frayères des affluents constituent un complément nécessaire au Rhône, même légèrement élargi. En ce qui concerne les zones hors dynamique, les réflexions déjà émises ci-dessus peuvent s'appliquer (végétation sur les digues, boisements riverains, zones tampons extensives, etc.).

D. Le dérangement humain

Si, malgré notre demande, de nouvelles digues à pente faible devaient malgré tout être construites au détriment de l'écosystème riverain semi-dynamique, une topographie moins abrupte entraînera sans doute une plus forte fréquentation diffuse de l'ensemble des berges. Dans les seuls secteurs (élargissements, confluences, ...) où pourraient s'installer des espèces rares et sensibles, des règles, voire des interdictions temporaires d'accès, devraient être édictées sous peine de perdre tout le bénéfice de ces mesures de revitalisation de l'habitat.

Le comité de fauna•vs

Conclusion

Dans la mesure où un réel effort d'intégration écologique dans le contexte régional est sérieusement envisagé dans la ligne préconisée ci-dessus par fauna•vs, pour autant également que les 14 élargissements prévus (plus d'autres aux confluences notamment) voient le jour dans un délai raisonnable dès la phase initiale des travaux, fauna•vs se réjouit d'ores et déjà de découvrir un Rhône nouveau qui permettra non seulement la sécurisation du fleuve, mais également la réappropriation par les Valaisans de tout un patrimoine naturel et faunistique extrêmement menacé. fauna•vs se met volontiers à disposition du projet pour le faire avancer dans ce sens.



Brigitte Wolf

La musaraigne du Valais

Sorex antinorii, Bonaparte, 1840

Les spécialités valaisannes ne se limitent pas à la raclette et au fendant. Elles se trouvent aussi chez les animaux. Tout le monde connaît la vache d'Hérens, mais un petit animal tout aussi impressionnant, mais beaucoup plus discret revendique aussi son appartenance valaisanne: il s'agit d'une musaraigne. (*A la mémoire de Nicolas Lugon-Moulin*)

Les deux images ont été prises en captivité. Capturé par Peter Vogel, l'animal a été remis en liberté après la photographie.

La musaraigne du Valais, *Sorex antinorii* est un petit mammifère insectivore dont l'aire de distribution se limite à l'Italie, aux Alpes Françaises et aux Alpes Suisses, ces dernières représentant la limite nord de son aire de répartition. A l'heure actuelle, la musaraigne du Valais occupe pratiquement tout le canton du même nom, à l'Ouest jusqu'au niveau de St-Maurice, vers le Nord via le col du Grimsel jusqu'au bas du Haslital et à l'Est dans les cantons du Tessin et des Grisons. Cette espèce affectionne particulièrement les milieux humides (bords de torrent, talus, fossés) avec en général un bon couvert végétal. Dans la plaine du Rhône, elle est sans doute rare et limitée aux zones de marais résiduelles et sa présence sur la rive droite du Rhône – coteaux orientés au sud – est peu documentée. En effet, l'expansion de l'urbanisation

et l'intensification de l'agriculture dans la plaine du Rhône ont conduit à une réduction des biotopes favorables à l'espèce et peuvent même constituer pour elle une barrière infranchissable.

La musaraigne du Valais et ses cousines...

Cette espèce appartient au groupe d'espèce *Sorex araneus* (la musaraigne carrelet), regroupant neuf autres espèces à travers le monde: *S. coronatus* (la musaraigne couronnée), *S. antinori* (la musaraigne du Valais), *S. arcticus* (Amérique du Nord), *S. asper* (Kirgistan et Xinijang), *S. caucasicus* (Caucase), *S. daphaenodon* (Sibérie, Monglie et Mandchourie), *S. granarius* (la musaraigne ibérique), *S. maritimensis* (Sud-ouest du Canada) et *S. tundrensis* (la musaraigne de la toundra). Nous avons

la chance en Suisse d'héberger les trois premières espèces de cette liste, ce qui a permis de réaliser de nombreux travaux menés à l'Université de Lausanne par le groupe du Professeur Jacques Hausser, travaux qui ont beaucoup apporté à la connaissance des musaraignes en général et de la musaraigne du Valais en particulier.

Toutes les musaraignes de ce groupe ont la particularité de présenter un agencement variable des chromosomes et en particulier une très curieuse structure des chromosomes sexuels. Chez les mammifères, les chromosomes sexuels vont le plus souvent par paire: les femelles présentent une paire de chromosomes X, alors que les mâles possèdent un chromosome X accompagné d'un chromosome Y. Or les mâles du groupe *Sorex araneus* possèdent deux chromosomes Y au lieu d'un seul, soit la formule XY₁Y₂; les femelles, elles, ont une formule classique XX (figure 1).

Par ailleurs, c'est sur la base des différents agencements de leurs chromosomes qu'il est possible de distinguer les différentes espèces. Chez nos musaraignes européennes, on retrouve les mêmes bras chromosomiques (qu'on peut identifier par leur coloration au microscope) dans toutes les espèces. Mais un chromosome peut être formé d'un seul bras, ou de deux bras fusionnés, et ces fusions sont différentes d'une espèce à l'autre (ou même dans certains cas d'une population à l'autre dans la même espèce). Chez nos musaraignes, chaque bras chromosomique est désigné en ordre de taille décroissante par une lettre de l'alphabet de a à u. Ainsi, par exemple, la musaraigne du Valais possède le bras h fusionné avec le bras j (chromosome hj), alors que ce même bras h est réuni au bras i chez la musaraigne carrelet (chromosome hi) et reste isolé chez la musaraigne couronnée (chromosome h) (figure 1).

Une reconnaissance tardive

Sur le terrain, il est quasi impossible de distinguer la musaraigne du Valais de la musaraigne carrelet sur des caractères morphologiques externes et comme parfois une troisième espèce sœur, la musaraigne couronnée – tout aussi similaire – vient se mêler à l'affaire, c'est une véritable mosaïque d'espèces qui peut se rencontrer localement. Dans la vallée du Hasli, j'ai pu capturer sur une distance d'à peine 3 kilomètres *S. coronatus*, *S. antinorii* et *S. araneus* que seules les analyses génétiques

en laboratoire ont permis de distinguer – sachant que deux autres espèces de *Sorex* : *Sorex minutus* et *Sorex alpinus* étaient capturées sur les mêmes sites. Il n'est donc pas étonnant que ces 3 formes, *S. coronatus*, *S. antinorii* et *S. araneus* aient été pendant très longtemps considérées comme une seule et même espèce.

Ainsi la musaraigne du Valais a tout d'abord été considérée comme une sous-espèce, puis une race chromosomique de la musaraigne carrelet. Mais diverses études basées sur des caractères morphologiques, chromosomiques ou génétiques, menées ces dernières années par le groupe de Lausanne ont montré qu'elle diffère par bien des aspects de son espèce sœur. Les études fondées sur des marqueurs génétiques ont donné des résultats particulièrement informatifs. Un marqueur génétique est une zone d'ADN qui varie du fait de mutations entre individus et entre espèces. Cette zone variable, pour être utilisable, doit être flanquée de part et d'autre par deux zones au contraire absolument stables, qui permettent de repérer le marqueur. La fréquence des différents variants (allèles) des marqueurs permet de mesurer la différenciation des populations. A titre d'exemple, les études réalisées dans deux zones de contact entre la musaraigne du Valais et la musaraigne carrelet (Haslital, Suisse et Les Houches, France) ont montré que pour un marqueur situé sur le chromosome Y₁ (et donc présent chez les mâles seulement) il n'y a absolument aucun variant en commun

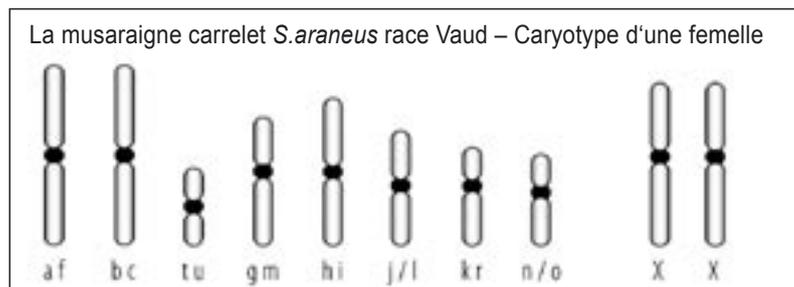
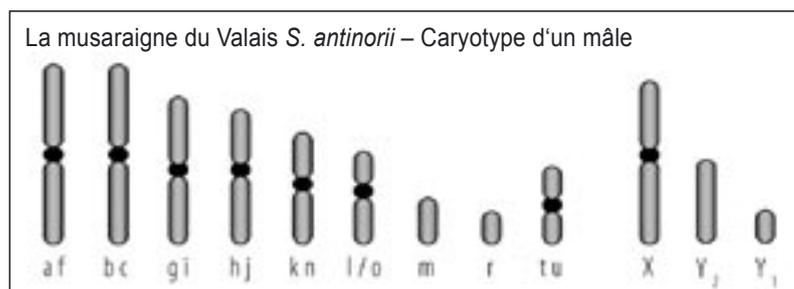


Fig. 1 : Les chromosomes chez la musaraigne *S. antinorii* et *araneus*. Les mâles du groupe *Sorex araneus* possèdent deux chromosomes Y au lieu d'un seul; les femelles, elles, ont une formule classique XX.



Brigitte Wolf

Sources:

Brünner H., Lugon-Moulin N., Balloux F., Fumagalli L., Hausser J. (2002) : A taxonomical re-evaluation of the Valais chromosome race of the common shrew *Sorex araneus* (Insectivora : Soricidae). *Acta Theriologica* 47(2506), 245-275.

Lugon-Moulin N. (2003) : Les Musaraignes : Biologie, écologie, répartition en Suisse. Édition Porte-Plumes. 310 p.

Lugon-Moulin N., Hausser J. (2002) : Phylogeographical structure, postglacial recolonization and barriers to gene flow in the distinctive Valais chromosome race of the common shrew (*Sorex araneus*). *Molecular Ecology* 11, 785-794.

Yannic G., Basset P., Hausser J. (2008) : Phylogeography and recolonization of the Swiss Alps by the Valais shrew (*Sorex antinorii*), inferred with autosomal and sex-specific markers. *Molecular Ecology* 18, 4103-4118.

dans les deux espèces en présence. Cela suggère fortement que les hybrides mâles, comme les mulets, sont tout à fait stériles. Les individus issus de croisements entre les 2 musaraignes sont de plus étonnamment rares, même en tenant compte de la stérilité des mâles hybrides de première génération, ce qui laisse supposer également une baisse de la fertilité chez les hybrides femelles. Plusieurs arguments peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène, par exemple les importantes différences chromosomiques entre ces espèces. Ces différents éléments ont concouru à l'élévation en 2002 de la musaraigne du Valais au statut d'espèce (Brunner 2002).

L'histoire d'une colonisation

Les changements climatiques du Quaternaire ont eu un impact majeur sur la distribution géographique, la démographie, et donc l'évolution des espèces. Durant les pics des dernières glaciations il y a environ 25 000 à 18 000 ans, les régions d'Europe centrale étaient recouvertes de toundra steppique et il est maintenant bien établi que de nombreuses espèces des milieux tempérés se sont retirées d'une grande partie de l'Europe continentale. De nombreuses espèces n'ont été capables de survivre que dans des refuges qui leur procuraient de meilleures conditions de vie. A mesure que leur habitat - pour nos musaraignes, la forêt - se déplaçait vers le sud, les espèces ont déplacé leur aire de distribution, de telle manière qu'elles ont finalement survécu aux maxima glaciaires dans les péninsules méditerranéennes. Les recolonisations inter- et post-glaciaire du nord et du centre de l'Europe auraient dès lors eu lieu depuis ces refuges glaciaires méditerranéens. Durant les dernières glaciations, la musaraigne du Valais a trouvé refuge dans la péninsule italienne. La chaîne des Alpes et ses glaciers représentant long-

temps une barrière infranchissable, comme pour bon nombre d'autres espèces, elle s'est retrouvée de fait isolée du reste de l'Europe continentale et a longtemps évolué en vase clos. Suite à la fonte des glaciers, elle a colonisé les Alpes du Sud de la Suisse et en particulier la région du Valais. Cependant, la déglaciation n'a pas été régulière : il y a eu des retours de froid. Des populations ont pu être bloquées et isolées un certain temps dans certaines zones, comme par exemple le val d'Aoste, suite à une période de refroidissement. C'est ce que suggèrent les études du groupe lausannois. Utilisant des marqueurs génétiques caractérisés par différents modes de transmission, c'est-à-dire localisés soit sur l'ADN mitochondrial (transmis uniquement par les femelles) soit sur le chromosome Y1 (transmis uniquement par les mâles), elles ont montré notamment que cette musaraigne a colonisé le Valais principalement via le col du Simplon et le Grand Saint-Bernard, et qu'il s'agissait de deux lignées distinctes. Celles-ci ont par la suite pu se répartir dans les vallées latérales à la Vallée du Rhône (figure 2).

Les analyses génétiques montrent que ces deux lignées se rencontrent uniquement dans le Val d'Anniviers. Il est certain que le relief montagneux qui caractérise les Alpes valaisannes limite la propagation des populations. Si d'autres cols d'altitudes similaires voire plus élevées que le Col du Simplon et du Grand Saint-Bernard ont été libres de glace dans un temps passé et ont éventuellement pu servir de voies de colonisation, ils n'ont eu qu'une influence mineure sur la distribution des variants génétiques en Valais. Il est par ailleurs curieux que la limite de distribution de ces deux lignées se superpose quasi parfaitement avec la limite linguistique français-suisse-allemand ! Cependant il s'agit sans doute d'une coïncidence, les Walsers étant originaires de l'Oberland bernois. La musaraigne du Valais ne s'est pas arrêtée là. A l'ouest, elle a passé le col de la Forclaz et celui des Montets pour occuper la haute vallée de l'Arve. Au nord-est, elle a franchi le Grimsel (où elle a peut-être croisé les futurs haut-valaisans) et occupé tout le haut du Haslital. Et c'est près des Houches et d'Innertkirchen qu'elle rencontre actuellement son espèce jumelle, la musaraigne carrelet.

Pourquoi la musaraigne du Valais ?

Ce nom vernaculaire peut paraître bizarre pour une espèce qui, somme toute, est avant tout italienne. Mais rappelons que

cette musaraigne a été d'abord reconnue comme une race chromosomique de *Sorex araneus*. Or la règle veut qu'une nouvelle race chromosomique soit désignée par un nom géographique évoquant l'endroit où elle a été décrite la première fois – et qui soit facile à retrouver sur un atlas. Ce fut donc d'abord la « race Valais », d'autant plus qu'au moment de sa description, peu de chose étaient connues sur sa répartition exacte, mais on savait qu'elle occupait quasiment la totalité du canton du Valais à l'est de St-Maurice. Comme d'autre part le nom de « musaraigne italienne » (ou « des Appennins ») était déjà pris par *Sorex samniticus*, il ne restait plus qu'à reprendre le nom de la race et à baptiser la nouvelle espèce « la musaraigne du Valais ».

Glenn Yannic

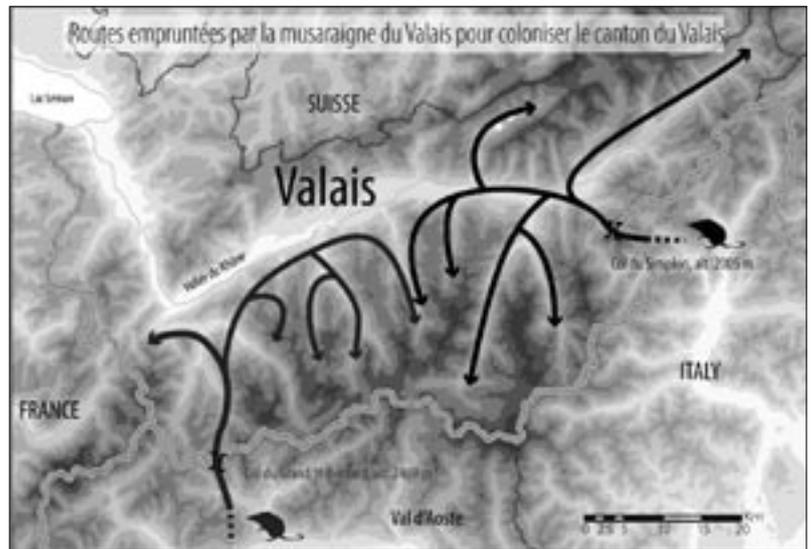


Fig. 2 : La musaraigne du Valais a colonisé le canton principalement via le col du Simplon et le Grand Saint-Bernard. Il s'agissait de deux lignées distinctes, qui se rencontrent uniquement dans le Val d'Anniviers.

Nouvelles de la recherche :

Faut-il déplacer les Rhinolophes ?

Depuis quelques années, dans le domaine de la biologie de la conservation, les déplacements d'organismes ont pris une importance croissante (voir aussi l'article au sujet des lièvres dans fauna•vs info No 12). Les translocations d'une espèce dans une région initialement occupée n'ont cependant de sens que si son habitat est de nouveau approprié et que les facteurs de sa régression ont été identifiés et éliminés. Le succès d'une telle opération est reconnu par trois conditions principales :

1. Les animaux déplacés doivent survivre,
2. Ils se reproduisent,
3. Ils restent dans la région dans laquelle ils ont été réintroduits.

Les effectifs de deux espèces de chauve-souris, le Grand et le Petit Rhinolophe, ont fortement régressé durant les dernières décennies, conduisant à l'abandon d'habitats. Plus récemment, des signes ont montré un rétablissement de la situation de ces deux espèces dans certaines régions. Ces espèces étant cependant relativement sédentaires, elles peinent à recoloniser leurs anciens habitats. Un travail de diplôme de l'Université de Berne vise donc à estimer dans quelle mesure la recolonisation pourrait être favorisée par des translocations.

Dans le cadre de cette étude, un total de 11 Grands Rhinolophes et 7 Petits Rhinolophes prélevés dans de grandes colonies saines, ont été déplacés vers des colonies reliques. Les animaux ont été suivis par télémétrie durant les 10 jours qui ont suivi la translocation. Un jeune Grand Rhinolophe et un jeune Petit Rhinolophe ont été victimes de prédation durant les premiers jours. De plus, 2 Petits Rhinolophes sont morts suite au choc du transfert.

Sur les 13 individus qui provenaient de colonies éloignées de moins de 20 Km, 11 sont immédiatement retournés dans leur colonie d'origine. Les Grands Rhinolophes se sont déplacés à une vitesse moyenne de 7.7 km/h (max 21 km/h). Au contraire, aucun des 5 individus qui provenaient de colonies à plus de 40 km n'y est retourné. Les observations n'ont montré aucun comportement agressif ou particulier des individus de la colonie relique envers les nouveaux venus. Au vu de ces résultats préliminaires, il semble plus approprié d'enrichir des colonies reliques de Grands Rhinolophes avec des adultes – les jeunes étant plus sensibles à la prédation – provenant de colonies mères suffisamment éloignées. La translocation de Petits Rhinolophes, en raison du fort taux de mortalité observé ici, est plus problématique.

Source :

Weinberger I. (2007) : *Translocation as a conservation tool to supplement relict bat colonies : A pilot study with endangered horseshoe bats.* Travail de diplôme effectué dans la section de biologie de la conservation de l'institut de zoologie de l'Université de Berne, sous la direction de Raphaël Arlettaz.

Les chauves-souris en Valais

Les changements dans les modes de culture et l'urbanisation croissante que subissent nos paysages associés à d'autres facteurs ont un impact souvent négatif sur les populations de nos 24 espèces de chauves-souris. C'est pourquoi les chiroptères valaisans sont suivis constamment par le Réseau Chauves-souris Valais qui s'engage tant au niveau de leur protection qu'au niveau de l'information du grand public. Les deux espèces de Rhinolophes présentes en Valais font l'objet d'une attention particulière, car elles sont très rares et localisées, mais les autres espèces ne sont pas délaissées pour autant et ont été les sujets de nombreuses études scientifiques qui ont permis de mieux connaître leur biologie. Voici un aperçu de l'évolution récente des populations de quelques espèces emblématiques.

Avec 24 espèces de chauves-souris recensées à ce jour, le Valais peut être considéré comme l'un des cantons les plus riches de Suisse. Cette grande richesse spécifique, ainsi que l'abondance des chiroptères dans notre région, s'expliquent principalement par la diversité des climats (chaud et sec dans le centre, humide dans le Bas-Valais) et des habitats (variété des expositions et de l'altitude). Cette riche palette de milieux jouant en faveur de la diversité des espèces. Citons par exemple les steppes du coteau pour le Petit Murin, les nombreux plans d'eau pour le Murin de Daubenton, la forte couverture forestière pour le Murin à moustaches ou encore les falaises cal-

caires bien exposées pour le Molosse de Cestoni (Arlettaz et al. 1997). Malgré cela, de nombreuses menaces planent encore sur la pérennité des populations de chauves-souris valaisannes. En effet, l'intensification des cultures banalisant le paysage, l'utilisation massive de pesticides réduisant la quantité d'insectes disponibles, mais aussi la destruction de gîtes, de l'habitat ainsi que l'urbanisation croissante sont autant de causes de déclin des populations de chiroptères. Cependant, ces dernières années, l'essor de l'agriculture biologique ou de la production respectueuse de l'environnement, le nombre croissant de personnes s'intéressant à notre faune et l'amélioration des connais-

sances du grand public, laissent penser que l'avenir de nos chiroptères n'est pas teinté que de noir.

Grand Rhinolophe

Au niveau Suisse, une des 2 plus grandes colonies de parturition de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) se situe dans le Val d'Hérens, dans les combles de l'église St-Sylve de Vex. Cette église, où les Grands Rhinolophes ont été décrits en 1973 déjà sans être identifiés comme tels, abrite une soixantaine d'individus, mâles et femelles confondus, donnant naissance à un peu plus d'une vingtaine de jeunes par année (Sierro et al. 2007; Schaub et al. 2007). Lors de sa rénovation, à partir de 1987, les aménagements mis en place par le Réseau Chauves-souris Valais ont permis la sauvegarde de cette colonie d'importance nationale. Ces aménagements ont aussi permis de montrer que les Grands Rhinolophes peuvent se reproduire dans un volume plus restreint (57 m³) que celui préconisé dans la littérature (175 m³; Nature Conservancy Council 1985; Berthoud 1986). Depuis la restauration de l'église, la colonie de Grands Rhinolophes est suivie chaque année notamment par comptages des adultes et subadultes et baguage des jeunes. Ce suivi a permis l'estimation des principaux paramètres de la dynamique de cette population, comme par exemple une croissance annuelle moyenne de 4.4 % ou une taille de population avant reproduction de 95 individus (Sierro et al. 2007; Schaub et al. 2007). Si la sauvegarde à long terme de la colonie semble être assurée au niveau du site de reproduction, elle reste dépendante du maintien de ses habitats de chasse comme les forêts riveraines de type alluvial le long de la Borgne ou les vieux vergers à hautes tiges du Plateau de Vex (Lugon 1996).

Pierre-André Pochon



Actuellement, dans la plaine du Rhône, les anciennes colonies de parturition comme l'église de Saxon, la cathédrale de Sion, l'église de Loèche, sont désertées. Seule une femelle se reproduit régulièrement dans un ancien silo de la ferme du Pfyngut.

Petit Rhinolophe

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) est sans conteste l'espèce qui a subi le plus fort déclin au cours des 30 dernières années. Il semble que ce soit l'utilisation de pesticides organochlorés (type DDT) qui a provoqué une chute importante des populations (Arlettaz et al 1997; Bontadina et al. 2000) et la disparition de la plupart des sites de reproduction et de capture présents en Valais avant 1980 (figure 1). La seule colonie de parturition de Petits Rhinolophes qui subsiste à ce jour et à notre connaissance en Valais est celle de l'église du Châble. Durant les années 1980-1990, cette colonie ne montrait plus aucun signe de reproduction certaines années, malgré un effectif faible resté stable (figure 2). Plus récemment, le nombre de jeunes nés annuellement au Châble a augmenté (6 jeunes en 2007, ainsi qu'en 2008) et des individus (2 en 2007, puis 4 en 2008) ont à nouveau été observés dans les gorges de la Salentze, où se trouvait une ancienne colonie de parturition. De plus, le 18 août 2008, un individu a été capturé à la grotte du Poteux, à Saillon, ce qui ne s'était plus produit depuis 1965. Gageons que ceci est de bon augure pour le futur de cette espèce.

Murin à moustaches

Le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) est une espèce distribuée de manière assez homogène sur le territoire valaisan, bien qu'elle ne soit pas très abondante (Arlettaz et al. 1997). Cette espèce se reproduit de manière certaine en Valais, mais très peu de colonies de parturition ont été découvertes. Il semblerait que ce murin



Pierre-André Pochon



Fig. 1 : Carte de répartition des observations de Petits Rhinolophes. Les points noirs représentent les lieux où cette espèce n'a été détectée qu'avant 1980.

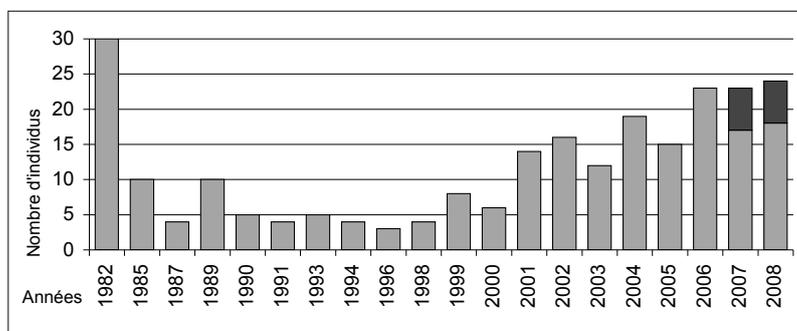


Fig. 2 : Nombre total d'individus de Petit Rhinolophe (adultes, subadultes et juvéniles) observés dans les combles de l'église du Châble depuis le début du suivi en 1982. Depuis 2007, un suivi plus précis est effectué, ce qui nous permet de connaître le nombre d'adultes et subadultes (en clair) et le nombre de jeunes (en foncé).

de petite taille se reproduise plutôt dans des sites naturels, contrairement au reste de la Suisse, où la plupart des colonies de parturition se trouvent dans des bâtiments (Zingg & Burkhard, 1995; Coordinateurs Centre Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris CCO, comm. pers). En juillet 2008, cependant, une colonie comptant plus de trente individus, dont des femelles allaitantes, a été découverte dans une habitation des mayens de Saxon. Ceci laisse penser que cette espèce affectionne les toits des bâtiments, surtout situés en milieux forestiers.

Les pipistrelles (*Pipistrellus sp.*)

Avec plus de 1200 observations répertoriées dans la base de données du Réseau Chauves-souris Valais, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est l'espèce la plus abondante et la plus répandue du canton (figure 3). Cette espèce s'est adap-

La Liste Rouge des chiroptères de Suisse fait actuellement l'objet d'une réévaluation à laquelle participe le Valais. Elle permettra une estimation du degré de menace de chaque espèce et de l'évolution des populations dans leur ensemble. Nous pourrions ainsi fixer de nouvelles priorités pour la protection des chauves-souris.

tée en un peu plus de 50 ans à l'urbanisation croissante en colonisant de nombreux bâtiments et en chassant aussi bien dans les rues des villes et villages (lampadaires) que sur les canaux et plans d'eau artificiels. Cette espèce semblerait donc voir ses populations s'accroître en Valais, comme dans la plupart des régions de Suisse (Responsable CCO, comm. pers.).

Les données concernant la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) sont, tout comme celles de la pipistrelle commune, en augmentation dans notre canton depuis la fin des années 90 (figure 4). La Pipistrelle de Kuhl est une espèce méridionale, qui aurait commencé à coloniser la plaine du Rhône par le col du Simplon dans la deuxième moitié du siècle passé (Arlettaz et al. 1997). De nouvelles colonies de parturition de Pipistrelles de Kuhl sont d'ailleurs régulièrement

découvertes en plaine, mais l'espèce est aussi présente aux alentours des villages du coteau, ce qui laisse penser qu'elle profite de la présence d'îlots de chaleur urbains. Notez finalement que Sion est la région où cette espèce est la plus abondante avec plus de 30% des données récoltées et une colonie de parturition répertoriée dans une villa des hauts de la ville.

La troisième espèce de pipistrelle présente en Valais est la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*). Cette espèce originaire du nord-est de l'Europe centrale est une migratrice capturée régulièrement sur les cols alpins comme Bretolet, Balme ou Verne. Aucune reproduction n'est signalée à ce jour en Valais où elle ne fait probablement qu'hiverner (Arlettaz et al. 1997).

François Biollaz
Réseau Chauves-souris Valais

(soutenu par le Service Forêts et Paysages, le Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris et la Confédération)

Références:

Arlettaz R., Lugon A., Sierro A., Desfayes M. ([1996]1997) : Les chauves-souris du Valais (Suisse) : statut, zoogéographie et écologie. *Le Rhinolophe* 12:1-42.

Arlettaz R., Godat S., Meyer H. (2000) : Competition for food by expanding pipistrelle bat populations (*Pipistrellus pipistrellus*) might contribute to the decline of lesser horseshoe bats (*Rhinolophus hipposideros*). *Biological Conservation* 93 : 55-60.

Berthoud, G. (1986) : Protéger les chauves-souris dans les bâtiments. Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, Muséum d'histoire naturelle, Genève. 28 pp.

Bontadina F., Arlettaz R., Fankhauser T., Lutz M., Mühlethaler E., Theiler A., Zingg P. (2000) : The lesser horseshoe bat *Rhinolophus hipposideros* in Switzerland: present status and research recommendations. *Le Rhinolophe* 14 : 69-83 pp.

Lugon A. (1996) : Ecologie du Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Chiroptera, Rhinolophidae) en Valais (Suisse) : habitat, régime alimentaire et stratégie de chasse. Travail de diplôme, Université de Neuchâtel. 116 pp.

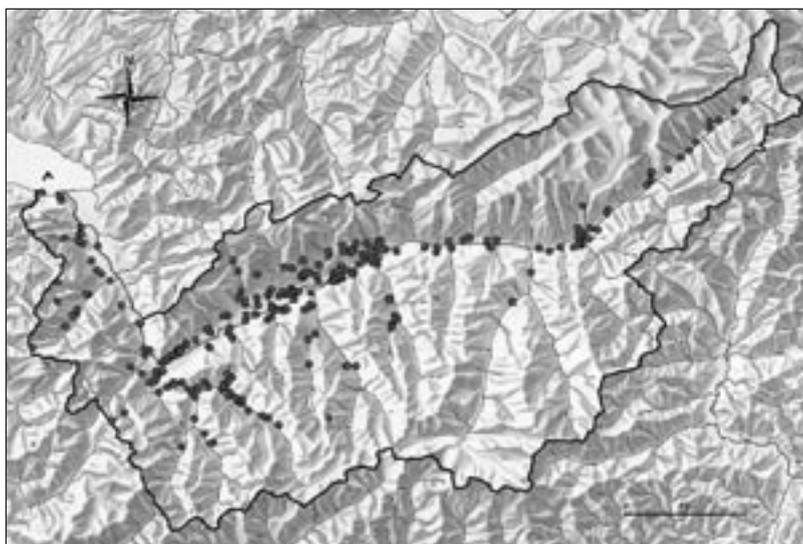


Fig. 3 : Carte des observations de Pipistrelles communes.



Fig. 4 : Carte de répartition des observations Pipistrelles de Kuhl (ronds clairs) et de Pipistrelles de Nathusius (triangles foncés).

Nature Conservation Council (1985) :
Bats in roofs, a guide for surveyors.
 Peterborough, 6 pp.

Schaub M., Gimenez O., Sierro A.,
 Arlettaz R. (2007) : *Use of Integrated
 Modeling to Enhance Estimates of
 Population Dynamics Obtained from
 Limited Data.* *Conservation Biology*
 21(4) : 945-955.

Sierro A., Lugon A., Arlettaz R. (2007) :
*La colonie de Grands Rhinolophes
 Rhinolophus ferrumequinum de l'église
 St-Sylve à Vex (Valais, Suisse) :
 évolution sur deux décennies (1986-
 2006).* *Le Rhinolophe* 18.

Zingg P.E. & Bukhard W.-D. (1995) :
Myotis mystacinus. In: *Mammifères
 de la Suisse: répartition, biologie et
 écologie* (J. Hausser, éd.). Birk-
 häuser Verlag, Basel. 104-108.



Pierre-André Pochon

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut en Valais et remarques
Famille des Rhinolophidés		
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Rare
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Très rare
Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	Disparu, restes subfossiles (-3870 +/-60 ans)
Famille des Vespertilionidés		
Grand Murin	Myotis myotis	Peu fréquent
Petit Murin	Myotis blythii	Peu fréquent
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Fréquent
Murin de Capaccini	Myotis capaccinii	Jamais détecté
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Rarissime
Murin de Natterer	Myotis nattereri	Peu fréquent
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Jamais détecté
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	Fréquent
Murin de Brandt	Myotis brandtii	Rare
Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe	Jamais détecté, espèce «nouvelle» et cryptique
Noctule commune	Nyctalus noctula	Fréquent
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	Peu fréquent
Grande noctule	Nyctalus lasiopterus	Rarissime, capture sur les cols de migrations
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Fréquent
Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssoni	Fréquent
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus	Rare
Vespère de Savi	Hypsugo savii	Abondant
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Abondante
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Peu fréquent
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Localement commune
Pipistrelle soprano	Pipistrellus pygmaeus	Statut incertain, espèce «nouvelle» et cryptique
Oreillard gris	Plecotus austriacus	Peu fréquent
Oreillard roux	Plecotus auritus	Fréquent
Oreillard alpin	Plecotus macrobullaris	Fréquent
Barbastelle	Barbastella barbastellus	Très rare
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	Disparu, dernières données datant de 1965
Famille des Molossidés		
Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	Peu fréquent, présent seulement en VS et TI

Tableau représentant les espèces de Suisse, ainsi que leur statut en Valais. Modifié d'après Arlettaz et al. (1997).



Stefan Zurschmitt

L'effet des sports d'hiver sur la faune sauvage des Alpes enfin quantifié

Dans le dernier fauna•vs **info** et suite à un communiqué de presse de la station ornithologique suisse lors de la parution d'une brochure de vulgarisation sur le dérangement des coqs de bruyère (Fiche info «Tétras et dérangements»), nous avons publié une interview de deux spécialistes des grands et petits tétras, Pierre Mollet et Sven Wirthner. Maintenant, une nouvelle étude de l'Université de Berne et de la Station ornithologique suisse vient de paraître dans la revue *Journal of Applied Ecology* sous le titre «Impact of outdoor winter sports on the abundance of a key indicator species of alpine ecosystems». Le temps pour fauna•vs de refaire le point sur cette problématique si importante pour le Valais. Raphaël Arlettaz, responsable de l'étude réalisée par l'université de Berne et la Station ornithologique suisse est interrogé Brigitte Wolf.

Vous avez étudié les effets des sports d'hiver sur l'abondance des petits tétras. Comment avez-vous procédé ?

Nous avons développé un modèle qui nous permet d'évaluer le poids respectif de nombreux facteurs environnementaux sur l'abondance du petit tétras. Sur la base de ce modèle nous pouvons par exemple prédire qu'elle serait la distribution et l'abondance des petits tétras en Valais en l'absence de domaines skiables. Pour cela, nous avons étudié 15 régions naturelles peu soumises au dérangement humain, de même que 15 domaines skiables. Les relevés ont porté sur un dénombrement des coqs lors de leurs parades printanières, les caractéristiques d'habitat (structure de végétation, typologie),

la densité de remontées mécaniques et la pression de chasse.

Est-ce que l'impact négatif des remontées mécaniques sur le petit tétras vous a étonné ?

Un effet négatif des sports d'hiver sur le petit tétras est signalé de longue date par les observateurs de terrain. Notre objectif était de quantifier précisément cet effet. Nous savons maintenant que la présence du petit tétras est localement réduite de 36 % en moyenne dans les domaines skiables (49 % au cœur des domaines, 18 % à leur périphérie). Nous pouvons dès lors justifier la prise de mesures pour la protection de cet oiseau.

Vous proposez que dans le voisinage des domaines skiables des zones de tranquillité hivernale soient créées. Comment devraient être définies ces zones ?

Ces zones de refuge hivernal n'ont pas besoin d'être très étendues, les petits tétras étant très sédentaires, particulièrement en hiver. Quelques hectares d'habitat optimal suffiraient. La taille précise et le lieu idéal devraient cependant être définis à l'aide d'un autre modèle que nous sommes en train de développer et qui permet de localiser les zones de conflit majeur entre tétras et sportifs. La plus grande difficulté dans l'établissement de zones de tranquillité est de trouver un compromis entre activités sportives et protection de ces oiseaux. De plus, les besoins du reste de la faune sauvage devraient également être considérés.

Quelles sont les mesures indispensables pour que les zones de tranquillité soient respectées et que les promeneurs ou les skieurs n'y pénètrent pas ?

Une bonne signalisation des zones est indispensable. Au besoin, leur accès doit aussi être interdit par l'installation de barrières. Une surveillance par les employés des installations et les gardes-faune serait souhaitable. L'office fédéral de l'environnement et le Club Alpin Suisse mènent en ce moment une campagne de sensibilisation. Son but est d'introduire un système de marquage des zones de tranquillité et de sensibiliser les sportifs et les promeneurs aux besoins de la faune sauvage.

Est-ce que les zones de tranquillité sont nécessaires en hiver seulement ou aussi en été ?

C'est surtout la protection hivernale qui est importante, car les dérangements en période froide sont beaucoup plus problématiques qu'en été. Dans quelques cas, des zones de tranquillité seraient toutefois souhaitables durant toute l'année, lorsque l'habitat hivernal et de reproduction convergent. Notre équipe de recherche met au point un troisième modèle avec lequel nous pourrions, comme pour le modèle hivernal, caractériser et localiser précisément à l'échelle du canton l'habitat de reproduction optimal du petit tétras. La

combinaison de ces modèles permettra de déterminer dans quels cas les habitats d'hiver et d'été se recoupent et où il serait sensé d'installer des zones de tranquillité permanentes.



Brigitte Wolf

Les infrastructures et la pratique des sports d'hiver qui en découlent sont le principal facteur affectant la densité des populations de tétras.

Plus d'informations
(PDF sur fauna-vs.ch)

Mollet P., Arlettaz R., Patthey P. & Thiel D. (2008) : Coqs de bruyère: prière de ne pas déranger! Fiche Info. Station ornithologique suisse, Sempach.

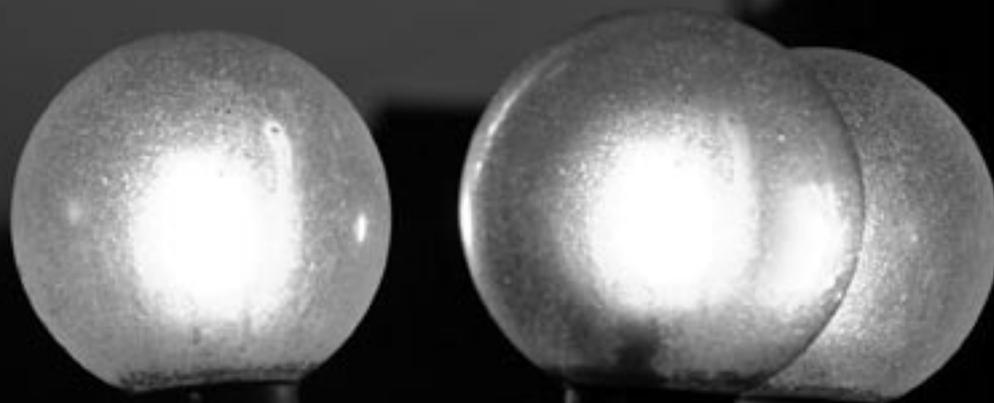
Arlettaz R., Patthey P., Baltic M., Leu T., Schaub M., Palme R. & Jenni-Eiermann S. (2007) : Spreading free-riding snow sport represent a novel serious threat for wildlife. Proceedings of the Royal Society London B 274 : 1219-1224.

Impact des sports d'hiver sur la faune alpine

Des chercheurs de l'Université de Berne et de la Station ornithologique suisse sont parvenus à quantifier, en première mondiale, l'impact des activités de sports d'hiver sur la faune de montagne. Les résultats sont sans appel: les infrastructures et la pratique des sports d'hiver qui en découlent sont le principal facteur affectant la densité des populations de tétras: plus la densité de téléskis est importante dans une zone donnée et moins les coqs de bruyère sont abondants, ceci après contrôle de l'effet du type d'habitat qui joue également un rôle important. Au sein des domaines skiables, les effectifs de tétras sont en moyenne 49 % inférieurs à ceux rencontrés dans les secteurs dépourvus de téléskis, tandis qu'en périphérie des domaines skiables on observe une chute moyenne de 18 % des effectifs. L'impact sur les populations se fait sentir jusqu'à une distance d'au moins 1500 m des installations. Cette recherche livre des solutions pragmatiques pour améliorer la situation. Des réserves ou refuges assurant la tranquillité hivernale de la faune sauvage sont à créer à proximité des domaines skiables. Les modèles quantitatifs développés par les biologistes permettront de localiser précisément ces zones de refuge dans le paysage.

Communiqué de presse du 31 octobre 2008 sur
www.vogelwarte.ch >Actualités > Communiqué de presse

La faune



et la pollution lumineuse

Brigitte Wolf

Depuis l'invention de l'ampoule à incandescence par Edison en 1879, l'intensité de l'éclairage artificiel n'a jamais cessé de croître. La nuit ressemble de plus en plus au jour et la nature en souffre. Synthèse de la conférence d'Arnaud Zufferey présentée à la HES-SO de Sierre le 2 octobre sur le thème « Les conséquences de la pollution lumineuse sur les animaux du Valais ».

Bien que peu urbanisé comparativement au reste de la Suisse, le Valais n'est pas épargné par le phénomène (fig 1). Réverbères, phares de voitures, éclairage extérieur et intérieur des bâtiments, les sources anthropogènes de lumière nocturne sont nombreuses et facilement observables. Sous des prétextes de sécurité, d'esthétisme ou simplement par crainte de l'ombre, l'homme ne cesse de faire reculer la nuit au profit d'un jour de plus en plus artificiel, et les conséquences sont multiples. Passons sur les astronomes qui peinent à discerner leurs astres favoris dans une nuit à la couleur du crépuscule, ou sur les médecins qui dénombrent de plus en plus de troubles du sommeil (ou pire) chez leurs patients pour ne s'intéresser qu'à un aspect souvent négligé, celui de l'impact des émissions lumineuses sur la faune.

Les animaux sont influencés par la lumière artificielle

Si certains y sont insensibles, d'autres peuvent en bénéficier, ou au contraire en pâtir. Ce sont avant tout ces changements dans le fragile équilibre biologique qui peuvent

être dangereux. Sachant qu'un réverbère attire et tue chaque nuit d'été près de 150 insectes (le million de lampadaires présents en Suisse fait de l'éclairage public un véritable carnage) qui sont à 90 % des moustiques, des mouches, des lépidoptères et des coléoptères, l'éclairage artificiel provoque à la fois une sélection artificielle de certains groupes systématiques et une sape des fondations du réseau trophique.

L'influence de l'éclairage artificiel sur la faune et la flore sont globalement mal connues, mais on peut néanmoins faire la synthèse suivante :

Les conséquences sur les végétaux n'ont été étudiées que chez les espèces d'intérêt économiques, mais elles sont multiples : modification des processus de germination, de croissance, d'expansion des feuilles, de floraison, de développement des fruits et de sénescence. Ceci influence évidemment toutes les interactions positives ou négatives avec la faune qui s'en nourrit, mais aussi la pollinisation ou la dissémination des graines.

Le problème de la pollution lumineuse est méconnu du public. N'hésitez pas à en parler autour de vous ou à contacter votre commune. Les éclairages inadaptés le sont souvent par ignorance, non pas par mauvaise volonté. Faites nous part de vos démarches et des résultats !

On dispose d'un peu plus de données sur les animaux et il est plus facile d'émettre des hypothèses en se basant sur l'écologie des espèces. La lumière a une influence sur la plupart des animaux : modification du taux d'activité (diurne, crépusculaire, nocturne), les capacités de vision et d'orientation, du comportement social, migratoire ou reproducteur, de la facilité à localiser une proie ou à éviter un prédateur, etc. Chaque espèce occupe une niche écologique qui lui est propre, et qui comprend une zone temporelle durant laquelle il est actif. Ces heures d'activité sont délimitées entre autres par le rythme quotidien et annuel de l'ensoleillement. Un éclairage artificiel perturbe et déplace ces zones temporelles d'activité, créant une compétition entre des espèces qui n'en auraient pas autrement.

La majorité des oiseaux migrateurs, en particulier ceux qui migrent vers l'Afrique en survolant le Sahara, se déplacent de nuit. De nombreux oiseaux, comme les passereaux ou les canards, s'orientent grâce à la position des étoiles. Leur visibilité est donc prépondérante pour la survie de ces espèces. Les oiseaux ont évolué depuis des milliers d'années dans des conditions naturelles, avec la lune et les étoiles comme seules sources de lumière nocturne. Lors de mauvaises conditions météo ils se dirigent vers les étoiles, ce qui les aide à se tenir au-dessus de la couverture nuageuse. Ce comportement peut se révéler fatal en présence de lumières artificielles sur de grands édifices. De nombreux cas de collisions de masse ont été répertoriés, sur des objets très variés : tours de TV, plates-formes pétrolières, bateaux, torchères, etc.

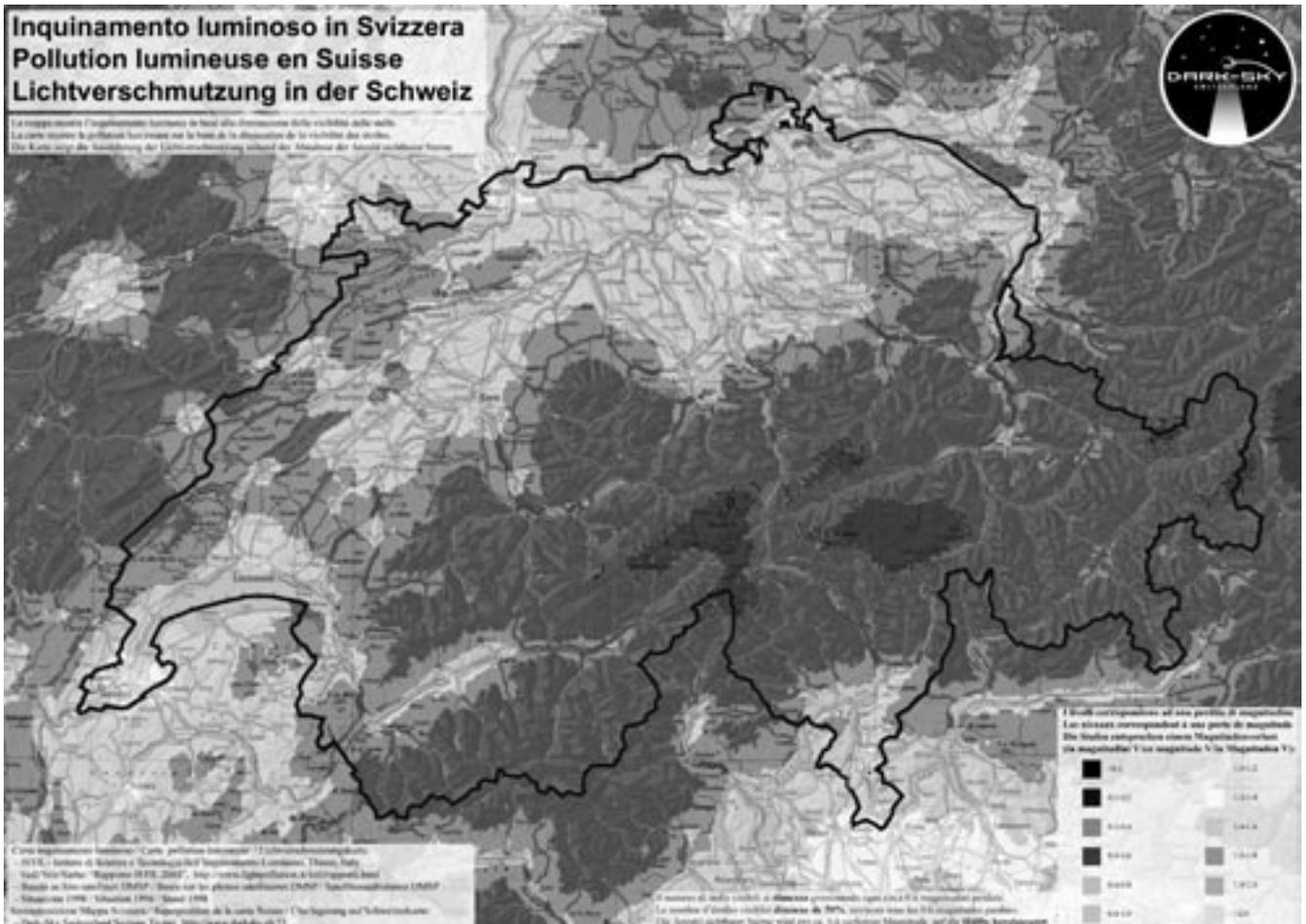


Fig. 1 : Pollution lumineuse dans la plaine du Rhône. Les niveaux correspondent à une perte de magnitude V. La carte représente la diminution de la visibilité des étoiles. Celle-ci diminue de 50% tous les 0.6 de magnitude perdue. Par exemple, pour Sion la perte de magnitude est de 1.2, il n'y a donc plus que 25% des étoiles qui sont visibles. Des zones d'obscurité totale n'existent plus en Valais. Source : www.ciel-noir.org

Surfaces claires en plaine : 0.6 (en dehors des villes) à 1.2 (Villes comme Martigny, Sion et Sierre),
 Surfaces plus sombres sur les coteaux et les vallées latérales : 0.4 à 0.6,
 Surfaces moyennement sombres dans les montagnes : 0.2 à 0.4.



Brigitte Wolf

L'illumination de bâtiments engendre beaucoup de lumière parasite. La lampe en bas à gauche éclaire surtout le ciel ...

Par exemple en Suisse, dans les années 1970, des milliers d'oiseaux sont morts contre une paroi de glace de la Jungfrau éclairée par un projecteur publicitaire. Les oiseaux migrateurs peuvent aussi être désorientés en pénétrant dans les dômes lumineux qui se forment au-dessus des villes la nuit. Ils sont soudain éblouis et, privés de leur carte céleste, tournent en rond pendant des heures. Ils épuisent ainsi de précieuses ressources énergétiques qui leur sont indispensables pour franchir la Méditerranée et le Sahara.

Pour en savoir plus :

www.ciel-noir.org
www.faunavs.ch

Ecological consequences of artificial night lighting : www.urbanwildlands.org/ecanlbook.html

PDF d'une brochure de l'Office fédéral de l'environnement sur : www.bafu.admin.ch/php/modules/shop/files/pdf/phpjKxNAj.pdf

Ou à commander gratuitement chez fauna.vs@bluewin.ch

Un grand nombre d'espèces aquatiques sont sensibles à la pollution lumineuse, et ce à tous les niveaux trophiques. La lumière artificielle peut influencer sur les déplacements en profondeur des animaux aquatiques, notamment sur le zooplancton. Elle perturbe aussi les migrations de poissons, à l'exemple du saumon. Des obstacles lumineux, tels des ponts illuminés enjambant des cours d'eau, peuvent constituer des obstacles infranchissables.

Peu d'études portent sur l'influence de la pollution lumineuse sur les Mammifères, à part sur les chauves-souris. On peut s'attendre à un taux d'activité plus bas et à une prédation plus importante des mammifères crépusculaires et nocturnes (hérisson, musaraignes, lièvre). Certaines espèces de chauves-souris affectionnent les combles des vieux bâtiments. L'éclairage de ceux-ci peut retarder, voire inhiber la sortie des chauves-souris pour leur chasse nocturne. Durant la période de reproduction, ceci

peut malheureusement avoir des conséquences dramatiques sur les colonies, car les femelles ne sont plus en mesure de se nourrir suffisamment pour garantir la production de lait pour leurs petits. Ainsi, en juin 2001, la colonie de Grands murins de Rheinfelden (AG) a perdu les deux tiers de ses jeunes de l'année en raison d'une fête villageoise (Lunaparc et rayons lasers) de trois jours devant l'église.

Respectueux de l'environnement ne signifie pas toujours plus cher

Le spectre des ampoules traditionnelles (vapeur de mercure haute pression et incandescence) est largement plus étendu que celui perçu par l'œil humain (émission notamment dans l'infrarouge et l'ultraviolet). Il existe des ampoules qui émettent dans un spectre moins large, recoupant celui du visible, et qui suffiraient à un éclairage des lieux publics (lampe à sodium basse pression). L'industrie de l'éclairage propose une large gamme de produits permettant à moindre coût des transformations d'éclairages existants ou du matériel neuf répondant parfaitement aux normes de la pollution lumineuse. Notons que pour une fois, les intérêts économiques et écologiques convergent. Les lampes à sodium basse pression, n'émettant pas dans les UV et n'attirant donc pas les insectes, consomment moins d'électricité que les ampoules traditionnelles. Les façades éclairées attirent un large éventail d'insectes, suivis de leur cohorte de prédateurs (souvent des araignées) qu'il faut nettoyer régulièrement à grand frais. Les cultures à proximité d'éclairages sont aussi plus touchées par les ravageurs, les adultes attirés par la lumière y pondant tout naturellement leurs œufs.

Même si les conséquences des émissions lumineuses semblent être négligeables, elles s'ajoutent aux nombreuses autres menaces qui touchent la planète. Il suffirait pourtant de peu de choses pour limiter les dégâts à la faune et la flore. Même si les bases légales existent, aucune ordonnance restreignant les émissions lumineuses n'est prévue actuellement. Peut-être serait-il temps que quelques politiciens éclairés s'en mêlent ...

Charlotte Salamin

Pression grandissante sur les cours d'eau

Une part très importante des cours d'eau valaisans font déjà l'objet de captages hydroélectriques, avec les conséquences que l'on sait sur le poisson, en particulier la quasi disparition de la reproduction naturelle de la truite de rivière. Deux éléments nouveaux visent à intensifier ces prélèvements d'eau : la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité de mars 2007 et le contre-projet de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Parlement fédéral, contre-projet à l'Initiative « Eaux vivantes » de la Fédération suisse de pêche.

Pour encourager les énergies « vertes », la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité introduit la possibilité pour les petits producteurs de réinjecter sur le réseau le courant produit à prix coûtant. Les gestionnaires de réseau seront tenus dès janvier 2009 de reprendre et de répartir toute l'électricité de certains producteurs produite dans des installations nouvelles utilisant l'énergie solaire, l'énergie géothermique, l'énergie éolienne ou la biomasse. Résultat : de nombreux projets de captages fleurissent dans notre canton.

Par ailleurs, la CEATE a mis en consultation au printemps un contre-projet indirect à l'initiative Eaux vivantes. Ce contre-projet propose l'adoption de dispositions légales visant la revitalisation des eaux, l'atténuation des effets nuisibles des variations brusques du débit d'eau en aval des centrales à accumulation (marnage) et la réactivation du régime de charriage. Le contre-projet contient en outre de nouvelles dérogations aux débits résiduels minimaux pour les segments de cours d'eau ayant un potentiel écologique réduit ainsi qu'une réglementation particulière de l'assainissement des débits résiduels pour les petites centrales hydroélectriques méritant une protection en raison de leur intérêt pour le patrimoine. La commission propose que la Confédération participe au financement des mesures proposées pour les revitalisations et que par un supplément de 0.1 centime au maximum par kilowatt-heure la société nationale du réseau de transport verse des contributions aux propriétaires d'installations hydrauliques pour les assainissements liés à l'utilisation de la force hydraulique.

La consultation a suscité plus d'une centaine de réactions. Et, selon le résumé du rapport de consultation, une nette majorité des organismes consultés approuvent les propositions visant à accélérer la revitalisation des eaux et à prendre des mesures dans les domaines de l'exploitation par éclusées (marnage) et du charriage. Les avis exprimés divergent quant à l'assouplissement des dispositions régissant les débits résiduels. Le canton du Valais, ainsi que d'autres cantons alpins, proposent le rejet du contre-projet, et estiment qu'il ne va pas assez loin en matière d'assouplissement des débits résiduels et de préservation des droits acquis.

En résumé, ce contre-projet allie le meilleur et le pire pour la protection du poisson : le meilleur en proposant une source de financement (insuffisante) pour la renaturation, des mesures de réduction du marnage, et le pire en tentant d'assouplir les débits de dotation à l'aval des captages. Et tout cela en anticipant les assouplissements et en retardant la renaturation. Une réelle protection des cours d'eau du canton ne peut tolérer une augmentation des prélèvements et doit bénéficier de la réduction du marnage et de la renaturation. Les prochains temps seront durs pour la faune aquatique et riveraine, et le seront d'autant plus lorsque les énergies alternatives au pétrole seront plus sollicitées.

Quel poids auront les arguments de renaturation de cours d'eau ? Ces énergies pourront-elles compenser la raréfaction du pétrole ? Si non, vaut-il la peine de multiplier les cours d'eau « cliniquement morts » ?

Romaine Perraudin Kalbermatter

Pour en savoir plus :

Loi sur l'approvisionnement en électricité :
www.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch_id=20040083

Contre-projet de la CEATE à l'Initiative :
www.parlament.ch/F/dokumentation/ed-berichte-parl-org/ed-pa-berichte-parlament-vernehmlassungen/Pages/vernehmlassung-schutz-nutzung-gewaesser.aspx

Influence des sangliers sur la végétation et les sols forestiers

Depuis que ses populations s'accroissent à nouveau en Suisse, les rapports sur les dégâts de labour liés au sanglier se sont multipliés. Alors que les conséquences économiques de ces dégâts sont longuement débattues, leur influence sur l'écosystème forestier est encore méconnue.

Source:

Plan de thèse de doctorat de Sven Wirthner, Gruppe Tierökologie, Eidg. Forschungsanstalt WSL Birmensdorf, sven.wirthner@wsl.ch.

Par leurs fouilles, les sangliers remuent les couches organiques du sol sous les couches minérales. On peut donc s'attendre à avoir une augmentation de la réduction du carbone et de la transformation des éléments nutritifs dans les zones fouillées. Ceci conduirait non seulement à une augmentation de la production de dioxyde de carbone - lié à la problématique actuelle du réchauffement climatique, mais aussi, avec une probabilité plus élevée, à un accroissement de la productivité des surfaces labourées. Une augmentation de la croissance des arbres en serait une conséquence. Le

rajeunissement de la forêt serait favorisé par le mélange des couches organiques et du sol minéral, et l'appauvrissement de la concurrence environnante. En raison de l'activité de labour des sangliers, on peut aussi s'attendre à observer des modifications de la fixation du carbone et de la disponibilité de l'oxygène.

Le groupe d'écologie animale de l'Institut fédéral de recherche WSL de Birmensdorf a débuté en été 2006 les premières investigations pour évaluer l'influence des dérangements par les sangliers sur les écosystèmes des forêts de feuillus au nord du Plateau (Zurich et environs). Depuis 2007, Sven Wirthner, ancien membre du comité de fauna•vs, effectue son travail de doctorat dans le cadre de ce projet. Les étapes de recherche se dérouleront de la manière suivante :

1. Les résultats obtenus pour le Plateau suisse n'étant pas extrapolables aux forêts de conifères et à celle de plus haute altitude, l'étude sera aussi menée dans des forêts de montagne et de zones escarpées. Les premières études seront menées dans des surfaces forestières – de feuillus et de conifères – labourées par les sangliers aux Grisons, au Tessin, à Fribourg et en Valais.
2. Dans un deuxième temps, il faudra essayer de déterminer quelle est l'influence du sanglier sur la végétation et le sol forestier au niveau suisse. Des inventaires de dégâts seront menés dans des cantons présentant des densités de sangliers différentes. Dans ces forêts seront menées en complément des mesures des paramètres du sol et de la végétation.
3. Simultanément, entre 2008 et 2011, des surfaces seront échantillonnées dans la région zurichoise pour déterminer les effets à long terme.



Pierre-André Pochon

Nouvelles de la recherche :

Ortolan : Oiseaux d'incendies

Dans les dernières décennies, les effectifs de bruants ortolan se sont effondrés en Europe. Le recul en Suisse est dramatique lui aussi : alors qu'on dénombrait dans les années 1978/1979 243 mâles chanteurs, seuls 32 sont dénombrés en 2004, en Valais exclusivement. Le travail ci-dessous dont cet oiseau a fait l'objet comprend deux parties, effectuées d'une part en Valais, de l'autre en Catalogne.

Il était prévu d'étudier en Valais les exigences de l'habitat de l'ortolan durant la période de reproduction. En 2007 cependant, seuls 9 mâles ont été observés ! Une femelle a fait un bref séjour dans la région, mais sans s'y reproduire. Les déplacements des mâles ont été suivis au moyen d'émetteurs. L'étude a permis de constater que le territoire de reproduction sur le coteau sec n'était utilisé que pour le chant, et que les oiseaux gagnaient les zones ouvertes de plaine pour rechercher leur nourriture. Ils ont donc été souvent observés dans les zones d'agriculture conventionnelle, en particulier dans les champs de céréales, mais évitaient les milieux plus fermés, comme la végétation dense des rives. Étonnamment, l'abondance

de proies n'est pas plus grande dans les champs de céréales. Il semble donc que ce soit en premier lieu des surfaces ouvertes que l'ortolan recherche.

L'étude menée en Catalogne a conduit à des résultats similaires. La densité d'ortolans était la plus élevée sur les coteaux légèrement orientés au sud, avec une surface de 20 à 30 % de sol nu et environ 20 % de jeunes chênes. Cette configuration était observée en particulier dans les zones qui avaient été touchées par des incendies quelques années auparavant. Les ortolans semblent de toute évidence les apprécier et y trouvent un habitat de reproduction favorable.

Le travail de Master « Ecological requirements of the threatened Ortolan bunting *Emberiza hortulana* in temperate Europe (Swiss Alps) and in the Mediterranean (Catalonia) » de Myles H. M. Menz a été réalisé à l'institut de zoologie de l'Université de Berne, au département de biologie de la conservation, sous la direction de Raphaël Arlettaz. Deux articles ont été publiés dans le cadre de ce travail (voir ci-contre).

Source :

Menz M. H. M., Mosimann-Kampe P., Arlettaz R. (2008) : *Foraging habitat selection in the last Ortolan Bunting *Emberiza hortulana* population in Switzerland : final lessons before extinction.*

Menz M. H. M., Brotos L, Arlettaz R. (2008) : *The Ortolan bunting, a pioneer colonizer of post-fire vegetation succession in the Mediterranean: wider implications for halting its dramatic decline across Europe ?*

Nouvelles :

Population de bouquetins la plus élevée

En 2007, la Suisse a recensé le plus grand nombre de bouquetins depuis les premières réintroductions de l'espèce en 1911. A l'échelle de la Suisse, la statistique fédérale de la chasse dénombre pour 2007 quelque 15 700 animaux, dont environ 7000 mâles, 7300 femelles et 1400 jeunes. Les cantons de Fribourg, Glaris, St-Gall, Schwyz et Uri inscrivent un nouveau record. Les populations sont en augmentation dans les autres cantons également. Par rapport à l'année précédente, les populations des autres ongulés sauvages vivant en Suisse et qui sont reprises dans la statistique de la chasse sont restées stables: les chasseurs suisses ont abattu en 2007 quelque 40 000 chevreuils, 15 000 chamois, 8600 cerfs rouges et 6500 sangliers. Source : www.bafu.admin.ch >Documentation >Communiqués aux médias (09.09.2008)



Brigitte Wolf

Le castor gagne du terrain

Les résultats du dernier recensement des castors sont réjouissants: ils sont aujourd'hui quelques 1600 à peupler les cours d'eau suisses. Presque tous les grands fleuves et lacs du Plateau sont désormais colonisés (voir la carte de répartition). Cette évolution est remarquable, si l'on pense que le castor a été totalement exterminé au 19e siècle et qu'il a été réintroduit seulement dans les années cinquante. En 1993, lors du précédent recensement, les effectifs ont été estimés à seulement 350 individus, qui plus est disper-



Selon le recensement effectué durant l'hiver 2007/2008, quelques 1600 castors vivent en Suisse. Sources : Service conseil castor / CSCF

sés en plusieurs petits groupes isolés. La population se développe favorablement, mais elle se voit déjà confrontée aux problèmes typiques de notre paysage rural: de nombreuses rivières n'ont pas encore été colonisées car la présence de centrales hydroélectriques ou d'autres obstacles bloquent la migration de l'espèce. Les cours d'eau ont pour la plupart été rectifiés et sont enclavés entre des voies de communication et des infrastructures. En creusant le sol et en abattant les arbres, le castor influence et aménage activement son environnement, plus que tout autre animal. Il crée ainsi une multitude de petites niches le long des cours d'eau, ce dont profitent la faune et la flore. Là où s'installe le castor, la biodiversité augmente. Source : www.bafu.admin.ch >Documentation >Communiqués aux médias (23.08.2008)

La chasse 2007 a battu tous les records

Les chasseurs valaisans ont abattu 1729 cerfs, 1563 chevreuils et 2952 chamois. En cette deuxième année de la nouvelle réglementation de la chasse au chamois, 1605 chasseurs ont tiré un chamois au minimum (contre 695 en 2005) et 106 chasseurs ont tiré quatre chamois (contre 59 en 2005). La lecture de cette statistique démontre que les critiques prétextant une limitation des possibilités pour les chasseurs sont manifestement infondées. *Statistique de la chasse cantonale* : [http://www.vs.ch/NavigData/DS_308/M7203/fr/Statistiques%202007\(1\).pdf](http://www.vs.ch/NavigData/DS_308/M7203/fr/Statistiques%202007(1).pdf)

Trois nouvelles zones de tranquillité en Valais

Dans le Lötschental, le Gantertal ainsi qu'en dessous de Moosalp, les chasseurs locaux et le Service de la chasse, de la pêche et de la faune ont mis en place trois nouvelles zones de tranquillité. Durant les mois d'hiver, la traversée de ces zones n'est autorisée que par des sentiers précisément balisés. Il existait jusqu'à présent de telles zones à « Salzgäb » à Mörel, dans le « Wissi Driesta » à Bitsch, de même qu'en dessous du « Leeshörner » de Loèche-les-Bains. Il n'existe dans le Bas-Valais qu'une seule zone de tranquillité, à Derborence. Celle-ci est effective de janvier à juin, durant la période de reproduction du gypaète. La création de nouvelles zones est d'ores et déjà prévue dans le Val d'Hérens, et en dessus de Martigny. Source : *Walliser Bote* du 19 novembre 2008

Un livre sur le loup par Narcisse Seppey

L'ancien chef de la chasse du canton du Valais a écrit avec Charly Sierro un livre intitulé « Le Retour du Loup », dans lequel il remet en doute l'arrivée naturelle du loup en Suisse. Narcisse Seppey prétend non seulement que les loups ont été introduits en Suisse, mais que de notre pays ils colonisent le Nord de l'Italie. Un point de vue vraiment inédit. Il est

regrettable que Monsieur Seppey ne soit pas en mesure de fournir des preuves de ce qu'il avance. Il répond laconiquement que lorsqu'un chalet brûle, il est souvent aussi bien difficile de savoir qui y a mis le feu. Même à la retraite, Narcisse Seppey rejette avec obstination des résultats scientifiques, et défend son point de vue, selon lequel les biologistes cherchent à tromper les citoyens. fauna • vs remercie Monsieur Seppey de révéler la vérité, pour que le peuple cesse d'être mené par le bout du nez ... Source : Walliser Bote du 9 décembre

La protection suisse des animaux veut interdire les clôtures en fil de fer barbelé

Les clôtures en fil de fer barbelé sont dangereuses pour les animaux sauvages et les animaux de rente. Il existe aussi d'autres types de clôtures pouvant se révéler mortelles pour les animaux. En Valais, les clôtures en barbelés ne sont tolérées que durant l'estivage, dans le lieu où sont placées les bêtes. A la fin de la saison, elles doivent être retirées ou mises au sol. Malheureusement, ceci est rarement fait, les clôtures restant en place. La protection suisse des animaux (PSA) a lancé une campagne et souhaite que les clôtures en fil de fer barbelé et autres clôtures dangereuses disparaissent de nos pâturages, au profit de clôtures plus respectueuses de l'environnement, par ailleurs bon marché. La PSA appuie son exigence en mettant en ligne une pétition destinée à l'office vétérinaire fédéral. Vous pouvez signer sur le site : www.protection-animaux.com. Plus d'infos sur les conséquences des fils de fer barbelés sous : www.tierschutz.com/kampagnen/stacheldraht

Actualisation de l'ordonnance sur la chasse

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) prépare une révision de l'ordonnance sur la chasse pour l'adapter aux exigences actuelles en termes de protection et d'utilisation de la nature. Les conditions ont en effet changé depuis que les grands carnassiers progressent en Suisse et que l'homme utilise de plus en plus la nature pour ses activités de loisirs. Source : www.bafu.ch > Communiqués de presse (09.12.2008)

WildARK passe à FaunAlpin GmbH

La société WildARK a passé dans les mains de la société FaunAlpin GmbH, à Berne. FaunAlpin, fondée au début 2008, mène des projets, des études et des expertises dans le domaine de la recherche, du service-conseil et de l'information. Ses points forts dans ce domaine sont la biologie, la protection et la gestion de la faune indigène. www.faunalpin.ch.

Nouvelles publications

Der Luchs. Ein Grossraubtier in der Kulturlandschaft. De Urs Breitenmoser & Christine Breitenmoser-Würsten. Salm (2008). 572 pages en 2 volumes, relié, en allemand.

Ce livre est la première monographie scientifique complète du lynx. Les auteurs, de renommée internationale, présentent les conflits liés aux différents intérêts (touristique, environnemental, élevage, chasse, ...), et montrent qu'il existe des solutions pour un consensus. fauna • vs présentera dans son prochain numéro la situation actuelle du lynx en Valais.

Der Wolf. Ein Raubtier in unserer Nähe. Von Hansjakob Baumgartner, Sandra Gloor, Jean-Marc Weber, Peter A. Dettling (Photographies). Haupt (2008). 216 pages, 145 ill. couleur, 4 cartes, 1. éd. 2008, relié, en allemand.

Ce livre décrit le loup au travers de différents points de vue ainsi que les aspects sa cohabitation avec entre ce dernier et l'homme. Il donne la parole à différents représentants : les biologistes présentent leurs travaux de recherche, les agriculteurs racontent leurs appréhensions, les chasseurs parlent de leurs expériences alors que les professionnels décrivent les mesures de prévention indispensables pour vivre avec le grand prédateur.

Ne restez pas seul avec un problème de chauve-souris!



Adresse :

Réseau
chauves-souris Valais
Centre Nature
3970 Salquenen
Tél 027 456 88 56
ou 079 540 29 59
chiroptera@bluewin.ch

Les spécialistes du Réseau chauves-souris Valais se tiennent à votre disposition: visite sur place, conseils d'aménagement, moyens de répulsion, etc.

En cas d'intervention ponctuelle, les frais sont pris en charge par le Service cantonal des forêts et du paysage et l'Office fédéral de l'environnement. Les expertises plus conséquentes, par exemple en cas de rénovation, peuvent faire l'objet de subventions ad hoc.

Impressum

Adresse :

fauna•vs **info**
Centre Nature
3970 Salquenen
Tél 079 862 36 58
fauna.vs@bluewin.ch
www.faunavs.ch

«fauna•vs **info**» est le bulletin d'information de la Société valaisanne de biologie de la faune. Il sert aussi de feuille de liaison au Réseau Gypaète Suisse occidentale et au Réseau chauves-souris Valais.

Responsable: le comité de fauna•vs. Rédaction et Maquette: Brigitte Wolf. Traductions: Charlotte Salamin et Peter Oggier.

Parution: deux fois par an. Tirage: 400 exemplaires en français, 160 en allemand. Impression: Aebi Druck, Susten.

Je désirerais faire partie de fauna•vs

- comme membre ordinaire (CHF 50.–/an)
- comme membre soutien (CHF 100.–/an)
- comme membre collectif (CHF 50.–/an, préciser : familial ou institutionnel)
- je suis étudiant, je suis demandeur d'emploi ou j'ai moins de 25 ans (50% sur les cotisations membre ordinaire).

- j'ai déjà reçu la documentation sur fauna•vs (programme d'activité, statuts)
- je ne dispose pas encore de la documentation de base sur fauna•vs.

Nom et prénom : _____ masculin féminin

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Institution : _____ Signature : _____

Remarque : _____

Talon à envoyer à :

fauna•vs
Centre Nature
3970 Salquenen
Tél 079 862 36 58

Ou par e-mail :
fauna.vs@bluewin.ch